



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 13 mai 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
16	13	0	15	15	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BOUTY Serge, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEONET Antoine, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PETINIOT Maryline, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SALAGNAT Michèle

Membre excusés ayant donné procuration : Matthieu ANOMAN à Vincent ECHASSERIEAU – Marie-France MAZAUD-WITTMANN à Hubert DUMONT-ST-PRIEST

Membres excusés : PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : M. Thierry MUZETTE

B011-2026 : Participation au changement de chauffage pour les logements intercommunaux de Cheissoux – modification de la participation

Par délibération en date du 30 octobre 2025, le Conseil communautaire avait décidé d'accorder à la commune de Cheissoux une aide de 30 % du reste à charge du montant des travaux HT dans la limite de 8 100 € maximum pour la nouvelle chaufferie servant également aux logements intercommunaux qui représentent 30% des consommations passées. La dépense maximum sur les différents scénarii se portait à 67 550 € HT.

L'ouverture des offres dans le cadre du marché public porte le montant des travaux à plus de 100.000 €. Il semble nécessaire de revoir la participation qui pourrait rester à 30% mais sans montant maximum

Compte tenu de ce qui précède, il s'agit :

- D'accorder à la commune de Cheissoux une aide de 30 % du reste à charge du montant des travaux HT pour la nouvelle chaufferie servant également aux logements intercommunaux
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents utiles et nécessaires
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 15 voix Pour, décide :

- D'accorder à la commune de Cheissoux une aide de 30 % du reste à charge du montant des travaux HT pour la nouvelle chaufferie servant également aux logements intercommunaux
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents utiles et nécessaires
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 22 mai 2026

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS
Le Président
Vincent ECHASSEREAU

Acte rendu exécutoire le : **29 MAI 2026**

Publié le : **29 MAI 2026**